

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 février 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 108 de l'ordre du jour

Prévention du crime et justice pénale**Lettre datée du 10 février 2004, adressée
au Secrétaire général par les représentants de l'Australie
et de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme vous le savez sans doute, l'Indonésie et l'Australie ont coorganisé à Bali (Indonésie), les 29 et 30 avril 2003, la deuxième Conférence ministérielle régionale sur le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, pour donner suite à la première conférence régionale sur ce thème (voir A/57/64).

Vous trouverez ci-joint le texte d'une lettre des Coprésidents de la Conférence – le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Hassan Wirajuda, et le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Alexander Downer (voir annexe I).

Vous trouverez également ci-joint le texte d'une déclaration des Coprésidents résumant les principales conclusions de la Conférence (voir annexe II). Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 108 de l'ordre du jour de la cinquante-huitième session.

Le Chargé d'affaires par intérim
de la République d'Indonésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Rezlan Ishar **Jenie**

Le Représentant permanent de l'Australie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) John **Dauth**



**Annexe I à la lettre datée du 10 février 2004, adressée
au Secrétaire général par les représentants de l'Australie
et de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La présente lettre vise à vous informer des conclusions de la deuxième Conférence ministérielle régionale sur le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, coorganisée par l'Indonésie et l'Australie à Bali du 28 au 30 avril 2004. Nous souhaiterions que ces conclusions soient distribuées comme document officiel de la session en cours de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme vous le savez, le trafic illicite de migrants et la traite des personnes sont des problèmes internationaux auxquels de nombreux pays doivent faire face, qui diminuent leur capacité de protéger leurs frontières et leur imposent des coûts sociaux et économiques élevés. Les réseaux criminels responsables de ces activités exploitent le malheur et les aspirations de leurs clients sans faire le moindre cas de leurs droits fondamentaux ou de leur sécurité. Ces mêmes réseaux sont souvent impliqués dans le trafic de stupéfiants, la fraude documentaire, le blanchiment d'argent, la contrebande des armes et d'autres délits transnationaux. La région Asie-Pacifique continue d'être une plaque tournante pour une bonne part de ces activités, dont la valeur annuelle, d'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), serait d'environ 10 milliards de dollars des États-Unis.

Dans le souci d'adopter une démarche régionale globale et concertée pour lutter contre ces problèmes, l'Indonésie et l'Australie ont coorganisé en février 2002 à Bali (Indonésie) une Conférence ministérielle sur le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Lors de cette conférence, les Ministres ont décidé de constituer deux groupes spéciaux d'experts pour coordonner des activités concrètes dans des domaines tels que les échanges régionaux d'informations, la coopération aux fins de l'application des lois et l'élaboration des législations. La deuxième Conférence, tenue au mois d'avril 2003, a été, pour les Ministres, une occasion importante d'examiner les progrès accomplis par les groupes d'experts et de fixer les orientations stratégiques de la coopération future.

Vingt-huit représentants ministériels de 32 pays de la région Asie-Pacifique ont assisté à la deuxième Conférence, réaffirmant l'engagement et l'intérêt communs des pays de la région à lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. Le HCR et l'OIM ayant le statut d'organisme associé au Processus de Bali, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, et des responsables de l'Organisation internationale pour les migrations ont également assisté à la réunion. Des responsables du PNUD, de l'OIT et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) étaient présents en qualité d'observateurs.

La deuxième Conférence a décidé que les deux groupes spéciaux d'experts poursuivraient leurs travaux. Ceux-ci ont travaillé sans relâche pour s'acquitter de leur mandat. Dans le cadre des activités en cours, qui seront financées au moyen d'un appel de fonds de l'OIM, il est prévu d'organiser des ateliers sur la sensibilisation du public et l'élaboration des lois ainsi que des activités complémentaires sur les causes profondes du trafic illicite de migrants et de la traite des personnes, le retour, le contrôle des frontières, les échanges d'informations, les

migrations licites et la protection des réfugiés. Les ministres sont convenus de se réunir de nouveau d'ici deux à trois ans pour faire le point et définir au besoin de nouvelles orientations générales. D'ici là, les responsables examineront les progrès accomplis par les groupes d'experts en un an. À l'issue de cet examen, l'Indonésie et l'Australie élaboreront un rapport d'étape à l'intention des ministres des pays participants.

En notre qualité de Coprésidents de la Conférence, nous avons publié, au nom de tous les participants, une déclaration qui réaffirme notre volonté commune de rechercher des solutions aux problèmes du trafic illicite de migrants et de la traite des personnes. Nous joignons à la présente lettre le texte de cette déclaration que nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer comme document officiel des Nations Unies, au titre du point correspondant de l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, à l'instar de la déclaration publiée à l'issue de la première Conférence ministérielle régionale de Bali. D'après l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session, il semble que le point pertinent de l'ordre du jour soit le point 110, relatif à la prévention du crime et à la justice pénale.

Nous voudrions vous assurer qu'en ce qui concerne l'exploitation des résultats de la Conférence régionale et la mise en oeuvre des activités de suivi, les Gouvernements indonésien et australien s'engagent à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et la communauté internationale en vue de définir une action cohérente et efficace contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. Nous nous attacherons à faire en sorte que la région continue de faire fond sur les initiatives internationales en cours dans ce domaine et de les compléter. Nous sommes résolus à encourager un plus grand dialogue entre les régions et les organisations internationales compétentes en vue de la recherche de solutions.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie
(*Signé*) N. Hassan **Wirajuda**

Le Ministre des affaires étrangères de l'Australie
(*Signé*) Alexander **Downer**

**Annexe II à la lettre datée du 10 février 2004, adressée
au Secrétaire général par les représentants de l'Australie
et de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Deuxième Conférence ministérielle régionale
sur le trafic illicite de migrants, la traite des personnes
et la criminalité transnationale qui y est associée**

Bali, 29-30 avril 2003

Déclaration des Coprésidents

I. Introduction

1. Nous, Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et de l'Australie, avons eu l'honneur de coprésider la deuxième Conférence régionale sur le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, à Bali (Indonésie), les 29 et 30 avril 2003. La Conférence a réuni les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, France (Nouvelle-Calédonie), Îles Salomon, Inde, Japon, Kiribati, Laos, Malaisie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République islamique d'Iran, République populaire de Chine, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie et Viet Nam. Ont également pris part à la rencontre le Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations.

2. Ont participé à la Conférence en qualité d'observateurs, l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, la Roumanie, la Suède, la Suisse ainsi que la Banque asiatique de développement, le Secrétariat des Nations Unies pour l'Asie du Sud-Est (ANASE), les Consultations Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, l'Union européenne (UE), le Secrétariat du Centre international pour le développement des politiques migratoires, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les Consultations internationales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations en Europe, en Amérique du Nord et en Australie, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Banque mondiale.

3. Rappelant la première Conférence ministérielle régionale sur le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, tenue à Bali du 26 au 28 février 2002, les Ministres ont réaffirmé les principes généraux de l'action à mener pour lutter contre ces problèmes, tels qu'énoncés dans la Déclaration des Coprésidents issue de cette conférence.

4. Les Ministres ont affirmé que les causes profondes du trafic illicite de migrants et de la traite des personnes étaient nombreuses et multidimensionnelles et présentaient des aspects économiques, sociaux et politiques. Ils ont réaffirmé que la pauvreté, les disparités économiques, la situation du marché du travail et les conflits

constituaient les principales causes de l'expansion mondiale du trafic illicite de migrants et de la traite des personnes. Ils ont jugé qu'il convenait d'aborder ces problèmes de manière concertée et systématique.

5. Les Ministres ont exhorté la communauté internationale à aider les pays d'origine à s'attaquer aux causes profondes des déplacements illégaux de personnes, en leur fournissant une assistance d'urgence, une aide au développement et des programmes d'appui direct aux personnes déplacées, et à se pencher sur le sort des réfugiés. Ils sont convenus que la communauté internationale devait appuyer les programmes de renforcement des capacités en vue d'assurer une croissance économique et un développement durables et venir en aide aux pays qui accueillent de nombreux réfugiés. Les Ministres ont souligné qu'il fallait aussi envisager d'offrir davantage de possibilités de migration par les circuits légaux, et favoriser l'accès au marché international du travail.

6. Les Ministres ont donné acte de la dimension humaine du problème du trafic illicite de migrants et de la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants.

7. Les Ministres sont convenus que les migrants illégaux étaient en puissance à la fois des auteurs d'infractions et des victimes. Ils ont déploré les pratiques inhumaines des passeurs et des trafiquants et leur manque de compassion.

8. Les Ministres ont également souligné que la sécurité aux frontières était un élément clef de la sécurité nationale et internationale. Ils ont noté que toutes les formes de criminalité transnationale exploitaient sans aucun scrupule les systèmes de sécurité et de gestion des frontières, en particulier ceux des pays s'employant à renforcer les moyens nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Les Ministres sont convenus que les migrations illicites menaçaient la capacité des États de protéger leurs frontières et leurs nationaux et à gérer leurs programmes migratoires officiels.

9. Les Ministres ont salué les travaux des deux groupes spéciaux d'experts créés à la première Conférence ministérielle régionale de Bali. Le Processus de Bali a complété et renforcé la coopération bilatérale dans la région. La coopération régionale s'est développée et les pays sont ainsi mieux à même de lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. Ces progrès découlent en grande partie des décisions prises par les Ministres lors de cette première conférence.

II. Faits récents à l'échelle régionale et internationale

10. Les Ministres ont demandé à la communauté internationale d'apporter une assistance humanitaire et une aide à la reconstruction de l'Iraq et des autres pays qui sortent d'un conflit, en particulier ceux dont la population a besoin d'une protection et d'une aide humanitaire.

11. Les Ministres ont souligné que les mouvements illégaux de personnes se développaient et devenaient de plus en plus complexes dans le monde entier, y compris dans la région Asie-Pacifique. Ils ont constaté que ces mouvements, y compris ceux de personnes ayant bénéficié d'une protection internationale dans un pays autre que le leur, créaient d'importants problèmes politiques, économiques,

sociaux et de sécurité, et ne respectaient ni la souveraineté ni les frontières des États.

12. Les Ministres ont souligné la gravité du problème de la traite des personnes dans la région Asie-Pacifique. Ils ont exhorté les États de la région à lui consacrer une attention accrue. Ils ont déploré que cette activité criminelle s'exerce au mépris des principes internationaux relatifs aux droits de l'homme et des lois nationales. Ils ont souligné la vulnérabilité particulière des femmes et des enfants.

13. Les Ministres ont évoqué les liens existant entre le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et d'autres formes de criminalité transnationale et noté avec préoccupation que le trafic illicite de migrants et la traite des personnes étaient en grande partie organisés par des réseaux criminels impliqués dans le trafic de stupéfiants, la fraude documentaire, le blanchiment de l'argent, la contrebande des armes, le terrorisme et d'autres délits transnationaux.

14. Les Ministres ont reconnu que la coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme avait bénéficié de la prise de conscience régionale accrue de l'importance de la coopération dans la lutte contre les délits transnationaux tels que le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, et inversement. Dans ce contexte, les Ministres ont noté qu'au cours des 12 derniers mois la région Asie-Pacifique avait été le théâtre d'attentats terroristes aveugles et choquants, notamment à Bali le 12 octobre 2002. Ils ont noté que ces actes odieux n'avaient servi qu'à stimuler davantage la coopération régionale et internationale contre le terrorisme dont la Conférence régionale sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, coorganisée par l'Indonésie et l'Australie à Bali en décembre 2002, était un exemple.

15. Les Ministres ont exprimé leur profonde sympathie à toutes les personnes touchées par les tragiques attentats de Bali en 2002, et plus particulièrement aux familles des victimes et des blessés. Ils ont salué les mesures fermes prises pour lutter contre le terrorisme et le concours apporté par d'autres pays dans ce domaine.

16. Les Ministres ont relevé que la volonté d'améliorer la coopération régionale se reflète également dans le nombre de conférences importantes tenues récemment dans la région, au nombre desquelles la deuxième Réunion de hauts responsables de l'ANASE sur la criminalité transnationale, tenue à Kuala Lumpur le 17 mai 2002, qui avait adopté un programme de travail visant à appliquer le Plan d'action de l'ANASE contre la criminalité transnationale, y compris la traite des personnes; la Réunion du Forum des îles du Pacifique qui s'est tenue à Suva (Fidji) du 15 au 17 août 2002, où les pays membres ont formulé la Déclaration de Nasonini sur la sécurité régionale, dans laquelle ils s'intéressaient à la coopération contre le terrorisme international et la criminalité transnationale; la sixième Réunion des responsables des services d'immigration et des chefs de sections des affaires consulaires des ministères des affaires étrangères des pays de l'ANASE, tenue à Bangkok en septembre 2002, où des plans d'action ont été définis en vue de l'échange de renseignements tactiques sur les migrations et la criminalité transnationale; le huitième Sommet de l'ANASE, tenu à Phnom Penh les 4 et 5 novembre 2002, auquel les chefs d'État de l'ANASE ont publié une Déclaration commune sur le terrorisme, qui aborde également les questions du terrorisme international et de la criminalité transnationale; la septième Réunion plénière des Consultations Asie-Pacifique, tenue à Halong (Viet Nam) les 21 et 22 novembre 2002; et les Consultations ministérielles asiatiques sur les migrations du travail,

tenuës à Colombo du 1er au 3 avril 2003. Ces initiatives régionales, tout comme la forte participation à la présente conférence, attestent la volonté politique de la région de coopérer pour lutter contre les délits transnationaux.

17. Les Ministres ont noté également qu'au cours de l'année écoulée, plusieurs pays de la région avaient signé ou ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles y relatifs. Ils ont encouragé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à tenir compte de l'intérêt que présentaient la signature et la ratification de la Convention et de ses protocoles.

III. Examen des progrès accomplis depuis la première Conférence ministérielle régionale

18. Les Ministres ont rappelé la décision de la première Conférence ministérielle régionale de Bali de créer deux groupes spéciaux d'experts, coordonnés par les Gouvernements néo-zélandais et thaïlandais. Le Groupe spécial d'experts I a été créé en vue de promouvoir la coopération régionale et internationale, et le Groupe spécial d'experts II en vue d'aider les États à consolider la formulation de leurs politiques, leurs systèmes législatifs et leurs pratiques en matière d'application des lois.

19. Dans ce contexte, les Ministres se sont félicités du rapport sur les travaux du Groupe I établi par le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande. Le Ministre y notait que les pays avaient décrit les structures internes qu'ils avaient jusqu'à présent adoptées afin de combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, et s'employaient maintenant à développer leur coopération par le biais de diverses activités telle que la création d'un site Web régional permettant l'échange d'informations entre les pays membres. Les pays avaient fait état des mesures qu'ils prenaient afin de mieux informer le public de cette criminalité et de décourager les migrations illégales. Ils avaient participé à un atelier sur les pratiques de gestion optimales en matière d'asile. Ils avaient également reçu une information destinée à les aider à assurer le retour des migrants illégaux dans des conditions dignes et humaines.

20. Les Ministres ont noté que le Groupe I avait tenu une réunion d'évaluation à Colombo, les 13 et 14 mars 2003, à laquelle il avait examiné l'état d'avancement de ses travaux et établi un projet de plan d'action pour des activités futures à envisager au-delà de la deuxième Conférence ministérielle régionale de Bali, y compris l'échange d'informations; l'étude des causes profondes des migrations illicites; l'organisation de campagnes de sensibilisation et le renforcement des capacités, parallèlement à la tenue d'ateliers sur les campagnes de sensibilisation et les pratiques de gestion optimales en matière d'asile; et la promotion de l'élaboration d'accords types concernant le retour des demandeurs d'asile déboutés.

21. Les Ministres ont rappelé qu'ils avaient décidé, à la première Conférence ministérielle régionale de Bali, de travailler à l'élaboration de législations nationales qui érigent en infractions pénales le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, et à améliorer la coopération entre les organismes chargés de l'application des lois en vue de lutter contre les réseaux d'immigration illégale, en renforçant notamment la coopération relative aux systèmes d'admission aux frontières et aux visas. Dans ce contexte, les Ministres ont accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux du Groupe spécial d'experts II établi par le Ministre des

affaires étrangères de la Thaïlande. Le Ministre y notait que des législations types avaient été élaborées pour aider les gouvernements à élaborer et à appliquer des lois internes érigeant en infractions pénales le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, en complément des législations nationales existantes déjà mentionnées. Les pays avaient renforcé leurs réseaux nationaux de coopération entre les organismes chargés de l'application des lois et pris des mesures visant à améliorer les méthodes de contrôle d'identité et de documents.

22. Les Ministres ont noté que le Groupe II avait tenu une réunion d'évaluation à Tokyo, les 10 et 11 mars 2003, à laquelle il avait examiné l'état d'avancement de ses travaux et établi un projet de plan d'action pour des activités futures à envisager au-delà de la deuxième Conférence ministérielle régionale de Bali, y compris la tenue d'un atelier sur les bases législatives d'une coopération efficace dans le domaine judiciaire, la formation des agents opérationnels concernant les faux documents de voyage, la mise en évidence des besoins supplémentaires en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'application des lois et de la gestion des frontières; et la constitution d'équipes techniques qui pourraient échanger des renseignements, élaborer des normes communes de vérification des documents et effectuer une analyse des besoins de la région.

23. Outre les progrès accomplis dans le cadre des travaux des deux groupes spéciaux d'experts, les Ministres ont noté que le Processus de Bali avait incité les pays de la région à prendre des initiatives connexes pour réprimer le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, et notamment à élaborer des législations adaptées à la situation de chaque pays ou à appliquer celles existant afin d'ériger en infractions le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, à conclure des accord bilatéraux d'échange d'informations, à renforcer les procédures d'application des lois internes et à lancer des projets de renforcement des capacités en matière de gestion des frontières.

Les Ministres ont souligné les recommandations suivantes :

IV. Consolidation de la coopération internationale et régionale

24. Les Ministres ont souligné que le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et les autres formes de migration illégale constituaient des problèmes mondiaux qui faisaient intervenir des pays d'origine, de transit et de destination et exigeaient une démarche internationale globale. La région Asie-Pacifique avait apporté une contribution précieuse et décisive à la lutte contre ces activités criminelles. Les Ministres ont encouragé tous les pays de la région à renforcer encore la coopération en vue de combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes.

25. Les Ministres sont convenus que, sous réserve de la législation et de la situation propres à chaque pays, ils s'attacheraient à concevoir des systèmes d'échange d'informations et de renseignements plus efficaces au sein de la région, en vue d'obtenir un tableau plus complet des activités liées au trafic illicite de migrants, à la traite des personnes et aux autres formes de migration illégale.

26. Les Ministres sont convenus que leur pays avait besoin de lois nationales strictes érigeant en infractions ces activités et de solides mécanismes d'application

de ces lois, et qu'ils devaient coopérer pour poursuivre efficacement ce type d'actes conformément à leur droit interne.

27. Les Ministres ont également constaté que l'expérience à l'échelle de la région au cours de l'année écoulée avait montré qu'en matière de répression du trafic illicite de migrants, de la traite des personnes et d'autres délits transnationaux, la coopération régionale et bilatérale pouvait donner des résultats extrêmement concluants. Il demeurerait difficile pour chaque État de lutter efficacement contre ces agissements sans le soutien des autres États. Comme en témoignait la coopération active entre toutes sortes d'États qui s'était instaurée au sein des groupes spéciaux d'experts, il existait au sein de la région un intérêt partagé et un engagement commun indéniables qui poussaient les pays à continuer de coopérer pour combattre ces activités criminelles, en s'appuyant sur les accords et les initiatives existant à l'échelon régional.

28. Les Ministres ont noté que, si le trafic illicite de migrants et la traite des personnes continuaient de poser de graves problèmes à la région, toutes sortes de délits transnationaux, dont le trafic de drogues illicites, le terrorisme, le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, menacent également la stabilité et la prospérité régionales. Les Ministres ont reconnu la valeur de la coopération sous toutes ses formes et à tous les niveaux pour réprimer ces autres délits.

29. Les Ministres ont salué la contribution des gouvernements extérieurs à la région Asie-Pacifique et des institutions observatrices. Ils ont estimé que la coopération interrégionale était importante et complétait la coopération régionale et bilatérale. À cet égard, ils ont approuvé les initiatives des consultations Asie-Pacifique, de la Croix-Verte internationale et du Processus de Budapest visant à faciliter le dialogue interrégional.

Les Ministres recommandent que :

A. Les États intensifient leurs efforts pour s'attaquer aux causes profondes des migrations illégales, visent à une compréhension globale du problème et recherchent des solutions reposant sur une coopération interrégionale accrue.

B. Les États tirent parti des succès de l'année écoulée et se servent des mécanismes de coopération volontaire mis en place afin de promouvoir l'adoption de mesures viables et efficaces de lutte contre le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et les autres délits transnationaux qui menacent les États de la région.

C. Les États redoublent d'efforts pour lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, notamment en se dotant des législations internes incriminant ces activités.

D. Les États acceptent le concours que l'OIM et le HCR sont en mesure de leur apporter, conformément à leur mandat, pour assurer le suivi du Processus de Bali.

E. L'OIM poursuive les efforts qu'elle mène, en étroite coopération avec les États, pour réguler les flux migratoires dans la région Asie-Pacifique.

V. Pérennisation des activités entreprises dans le cadre du Processus de Bali

30. Les Ministres ont noté que la Conférence leur avait donné une occasion importante d'apprécier le travail accompli pour renforcer à tous les niveaux la coopération contre la criminalité transnationale, y compris le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, et de donner une orientation stratégique aux efforts faits pour développer la coopération régionale. Ils ont souligné qu'il restait encore beaucoup à faire et exprimé leur ferme volonté politique de s'appuyer sur les réalisations du Processus de Bali pour combattre les activités des réseaux impliqués dans le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Dans ce contexte, ils ont reconnu l'intérêt et la pertinence des travaux des deux groupes spéciaux d'experts dont avaient rendu compte le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande et le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande.

31. Les Ministres sont convenus que la coopération devrait reposer sur la reconnaissance du droit souverain et de l'intérêt légitime de chaque État d'élaborer et d'appliquer ses propres lois en vue de faire face au trafic illicite de migrants et à la traite des personnes, qui reflétait le caractère non contraignant de la Déclaration des Coprésidents.

32. Les Ministres ont noté qu'à la première Conférence ministérielle régionale de Bali, il avait été convenu que toute mesure de suivi jugée nécessaire à l'issue d'une période de 12 mois serait confiée aux mécanismes régionaux et internationaux existants et que, chaque fois que les circonstances s'y prêteraient, il conviendrait de faire appel aux mécanismes bilatéraux, régionaux et internationaux déjà en place pour donner suite aux recommandations adoptées.

Les Ministres conviennent que :

F. Le Processus de Bali doit être poursuivi.

G. Les États doivent continuer sur la lancée du Processus de Bali, compte tenu de son caractère volontaire et non contraignant, en poursuivant les travaux des deux groupes spéciaux d'experts, dont la coordination continuera pour le moment d'être assurée par la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande, et en mettant en oeuvre, selon qu'il conviendra, des éléments des plans d'action élaborés par ces groupes.

H. L'OIM doit être invitée à organiser un appel de fonds pour financer le Processus de Bali.

I. Une conférence ministérielle doit être organisée d'ici deux à trois ans pour évaluer les progrès accomplis dans l'intervalle, ainsi que pour donner au besoin des indications en vue d'un éventuel suivi complémentaire.

J. Les responsables doivent examiner les progrès faits dans l'application éventuelle des plans d'action susmentionnés après une période d'environ un an puis faire rapport aux Ministres. Ce processus doit être coordonné par les Coprésidents.

K. Les États doivent prendre également l'initiative d'incorporer les activités prévues par les deux groupes spéciaux d'experts dans les travaux de leurs organismes régionaux ou sous-régionaux respectifs.

L. Les initiatives prises dans le cadre du Processus de Bali doivent être complétées par des activités de renforcement des capacités afin d'améliorer les moyens dont les pays disposent pour lutter contre le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, et par des mesures visant à offrir davantage de possibilités de migration légale.

VI. Conclusion

33. Les Ministres ont souligné à nouveau que le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et d'autres délits transnationaux menaçaient la sécurité et la prospérité de la région. En outre, ces délits exploitaient le besoin et la vulnérabilité des victimes potentielles des passeurs et des trafiquants d'êtres humains. Des solutions globales et fondées sur la coopération étaient indispensables.

34. Les Ministres ont réaffirmé l'importance toute particulière qu'ils attachaient à l'action de l'OIM et du HCR et d'autres organisations et instances internationales compétentes, notamment celles qui avaient assisté à la Conférence en qualité d'observateur.

35. Les Ministres, tout en reconnaissant que la Conférence n'était pas directement consacrée aux réfugiés, ont affirmé que la présente Déclaration ne cherchait en rien à porter atteinte aux droits légitimes des réfugiés de rechercher et d'obtenir l'asile, conformément aux conventions et protocoles pertinents des Nations Unies. Ils ont noté que tous les pays, à savoir les pays d'origine, de transit et de destination, pouvaient contribuer à la garantie d'une protection et à la recherche de solutions au problème des réfugiés, conformément à leur législation interne, tout en assurant, dans des conditions dignes et humaines, le retour des personnes auxquelles le statut de réfugié n'aurait pas été reconnu. Les Ministres ont estimé que l'élargissement de l'éventail des choix proposés aux réfugiés pouvait réduire les pressions qui alimentaient les flux migratoires secondaires, et donc compléter l'action menée par la communauté internationale pour combattre par tous les moyens le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée.

36. Les Ministres ont salué la contribution des pays qui avaient accueilli des réunions ou des ateliers organisés dans le cadre des groupes spéciaux d'experts. Ils ont également remercié les pays qui avaient coordonné des activités de projet particulières dans le cadre des plans d'action des mêmes groupes.

37. Enfin, les Ministres ont exprimé leur gratitude au Gouvernement hôte de l'Indonésie pour l'excellente organisation de la Conférence et à la population de Bali pour sa généreuse hospitalité.

Fait à Bali, le 30 avril 2003